

**LA FONDATION  
UNIVERSITAIRE  
PAUL CEZANNE**

# **I – LES MISSIONS**

La Fondation d'AMU a pour but de collecter, gérer et affecter des ressources destinées à financer des actions dans les domaines de spécialité d'AMU dont principalement: Sécurité Juridique et Qualité du Droit, Environnement, Energie, Management, Organisations et Territoire.

Ces financements ont pour but principal :

- Le soutien et la promotion d'une recherche d'excellence
- le développement de la recherche appliqué au monde de l'entreprise
- L'optimisation de l'insertion professionnelle des étudiants
- Le développement de la vie étudiante et l'amélioration des conditions de vie de l'étudiant
- Le développement de l'innovation et de la création d'entreprises
- L'accroissement de la reconnaissance et de l'attractivité internationales de l'Université;
- Le soutien de la politique culturelle de l'Université;

La Fondation s'intéressera au développement et au renforcement des liens avec l'espace euro-méditerranéen.

## **II – LES PARTENAIRES**

### **Les fondateurs :**

**La Caisse des dépôts et consignations**

**La Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse**

### **Les donateurs**

**Le Crédit agricole Alpes-Provence**

## III – LES PARTENARIATS

### 1/ Avec la Caisse des dépôts .

La chaire « Innovation et Brevets » qui s'articule autour de la création d'un Master II intitulé « Droit et économie de l'innovation , de la recherche et des brevets » et d'un certain nombre d'axes : développement de la formation tout au long de la vie, développement du partenariat avec les entreprises...

Des actions spécifiques :

- co-financement d'une étude sur les besoins en formation tout au long de la vie,
  - expérimentation de micro-crédits personnels aux étudiants,
- soutien à l'insertion des étudiants en situation de handicap,
- appui aux synergies entre l'Université et les professions juridiques et judiciaires,
- participation aux réflexions du projet de mise en œuvre du site internet de levée de fonds multi-universités de la Caisse des dépôts, etc.

## **III – LES PARTENARIATS**

### **2/ Avec la Caisse d'épargne:**

La chaire « Banque et développement »

Des actions spécifiques :

accompagnement dans le développement de la pédagogie de l'Université Paul-Cézanne,

soutien dans la mission d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants,  
participation financière d'événements majeurs organisés en faveur des étudiants,  
apport des savoir-faire en matière de financement des études, de création  
d'entreprises ou tout autre

conseil en matière de services bancaires ou de financements de projets, etc.

### **3/ Avec le Crédit agricole :**

La chaire « Banque, mutualisme et relations interpersonnelles » avec la création  
d'un D.U. et d'un Master II ;

La coopération entre la Fondation d'Entreprise CA Alpes Provence et l'Université  
s'étendra aux domaines de la Recherche et de l'Enseignement.